REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

Reçu le 19
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize

Le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGERE, Maire.

Etaient présents : Philippe BRUGERE, Jean Pierre AUDY, Bernard BARISIEN, Nicolas BENAZECH, Sandra CHARRIERE, Marie Hélène CHAUQUET, Danièle DEGOUMOIS, David DUMAS, Fabienne GARNERIN, Brigitte LAFFONT, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Martine TERNON, Alain VERMOREL.
Avaient donné procuration : Véronique BENAZET à Lionel ROUSSET, Philippe EXPOSITO à Brigitte LAFFONT, Jean Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE
Etait absent : Bruno GRATIA

Date de convocation : 02 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016-12-11- CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE PERET BEL AIR ET DAVIGNAC - Avis du Conseil Municipal

Le Maire expose que par courrier en date du 07 novembre 2016, le Préfet de la Corrèze a prescrit une enquête publique du 05 décembre 2016 au 13 janvier 2017 en mairies de Péret Bel Air et de Davignac sur le projet présenté par la Société PARC EOLIEN DU PUY PERET pour la création d'un parc éolien sur les communes de Péret Bel Air et Davignac.

Le Conseil Municipal, Meymac étant située dans un rayon de six kilomètres, doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation présentée par le porteur de projet au titre des installations classées .

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le dossier présenté.

Pour extrait conforme,
MEYMAC, le 10 JANVIER 2017
Le Maire de Meymac

Philippe BRUGERE

DRCL3 le 18/01/17

Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU
Pièce n° 20

Mairie de SAINT YRIEIX LE DEJALAT
19300 Saint-Yrieix-le-Déjalat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le treize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10
Date de la convocation : 06/01/2017
Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Hervé JOLY, Mmes Bénédicte FAURE, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON, M. Gérard ARTILLON,
Absente (excusée) : Nadia LASCOUT,
Par procuration : M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à M. Noël FAUGERAS)
lesquels forment la majorité des membres en exercice.
M. Léon GRANDE a été élu secrétaire.
Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

****

Objet : Avis sur le dossier d'enquête publique concernant la création d'un parc éolien sur les communes de PERET-BEL-AIR et de DAVIGNAC

****

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société Parc Eolien du Puy Péret a déposé un dossier de demande de création d'un parc éolien sur les communes de Péret-Bel-Air et de Davignac.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique pendant 40 jours consécutifs, du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus, en mairies de Davignac et de Péret-Bel-Air.

La Commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat étant située dans un rayon de 6 km du lieu d'implantation des éoliennes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations classées par le porteur de projet.

Ce projet comporte :

- Une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes d'une puissance de 2,4 MW chacune et des installations techniques s'y rapportant réparties comme suit : deux éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Péret-Bel-Air et deux éoliennes sur la commune de Davignac.

- Une demande d'autorisation de défrichement, présentée au titre du code forestier, sur une superficie de 1 hectare 24 ares.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention
- Emet un **avis favorable** sur le dossier d'enquête publique pour la création d'un parc éolien sur les communes de Péret-Bel-Air et de Davignac et classé au titre de la protection de l'environnement.

St-Yrieix-le-Déjalat, le 13/01/2017
Le Maire,

Noël FAUGERAS

Préfecture de la Corrèze
25 JAN. 2017
COURRIER

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBRUGEAT

SEANCE DU 17 JANVIER 2017 N° 01 - 2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 07 Votants : 09

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept janvier à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBRUGEAT régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de M. Michel SAUGERAS, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/01/2017

Présents : Mmes et Mrs SAUGERAS Michel ; BREUIL Lucette ; HOUBIGAND Régis ; LIEBERT Dominique TINDELIERE Maurice ; SEINCE Maryse ; SOUDEILLE Pierre Louis ;

Absent (e)(s) Excusé *(e)(s)* : Mmes DUFAURE MESLEM Andrée ; DENNILAULER Laetitia ; EDOM Ludivine

Procuration (s) : Mme DUFAURE MESLEM Andrée à M SAUGERAS Michel
Mme DENNILAULER Laetitia à Mme BREUIL Lucette

Secrétaire de séance : Mme LIEBERT Dominique

Pièce n° 21
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

Délibération n° 01

Objet : création d'un parc éolien sur les communes de Péret Bel Air et Davignac

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis concernant le projet éolien du Puy Péret sur les Communes de Péret Bel Air et de Davignac.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis défavorable sur le projet présenté par la Société PARC EOLIEN DU PUY PERET pour la création d'un parc éolien sur les Communes de Péret Bel Air et de Davignac.

Pour copie conforme, le 19 janvier 2017

Le Maire,
Michel SAUGERAS

MAIRIE D'AMBRUGEAT 19250

Certifié exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture le

Publication en Mairie du : 24 JAN. 2017

REÇU LE
23 JAN. 2017
SOUS PRÉFECTURE
D'USSEL (Corrèze)

Pièce n° 22
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAVIGNAC

L'an deux mille DIX SEPT, le 10 janvier, Le Conseil Municipal de la commune de Davignac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CARAMINOT Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04/01/2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 (2 procurations)
Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Etaient PRESENTS : Daniel CARAMINOT, Muriel GAYE, Gilles GRUCHY, Patrice BARBE, Françoise DUTHEIL, Pierrette FROMENTIN, Noël FAINTRENIE, René LACROIX, Alain VERGNE

Etaient ABSENTS : Axel SIREAU (procuration à Muriel GAYE), Bruno BEYNEL (procuration à Patrice BARBE), excusés

Madame Pierrette FROMENTIN a été a été nommée secrétaire

Objet : parc éolien du « Puy de la Blanche »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique se déroule actuellement à la mairie du 5 décembre au 13 janvier prochain sur le projet d'installation d'un parc éolien avec la commune voisine de Péret Bel Air situé au « Puy de la Blanche ». Un registre est donc ouvert et disponible afin de reccueillir les différents avis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la pertinence, l'intérêt de ce projet éolien sur le territoire de la commune de Davignac.

Cette délibération sera transmise au commissaire enquêteur chargé d'effectué un rapport.

Le Conseil Municipal délibère :

En faveur de l'installation d'un parc éolien au « Puy de la Blanche » :

Pour : 9
Abstentions : 2

REÇU LE
20 JAN. 2017
SOUS PRÉFECTURE
D'USSEL (Corrèze)

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CARAMINOT

DELIBERATION N°3/2017

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le
Et de la publication le

25 JAN. 2017

Marcel ESQUIEU

De : "Aurelien COMBRET" <aureliencombret@groupevaleco.com>
À : "DUCOURTIOUX Myriam PREF19" <myriam.ducourtioux@correze.gouv.fr>; "Marcel ESQUIEU" <marcel.esquieu@neuf.fr>; <marie-noelle.berrini@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé : jeudi 26 janvier 2017 17:01
Objet : Parc éolien du puy péret : envoi du mémoire à l'EP

Mesdames, monsieur bonjour,

En réponse au procès-verbal des observations transmis par vous M.ESQUIEU, président de la commission d'enquête, je vous prie de trouver, via le lien ci-dessous, le mémoire en réponse pour apporter les précisions suite au déroulement de l'enquête publique de ce projet éolien situé sur les communes de Péret-Bel-Air et de Davignac (19).

Mme Ducourtioux, M.Esqieu,
Je double cet envoi par un envoi postal en chronopost pour que vous l'ayez rapidement.

Mesdames,
Je double également cet envoi par un mail via mélanissimo vous permettant de télécharger la pièce-jointe.

M.ESQUIEU,
Voici le lien du téléchargement : https://we.tl/p0UhDiImlE.

Pièce 23
Le Commissaire Enquêteur
Marcel ESQUIEU

Restant à votre disposition
Cordialement

Aurélien COMBRET
Chef de projets

GROUPE VALECO

188 rue Maurice Béjart - 34184 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. direct 04.99.23.25.18 – Portable : 06.84.37.48.11
aureliencombret@groupevaleco.com

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur : www.groupevaleco.com

Merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.